



Adolit Sans ver de bois

Agent de protection du bois, curatif, aqueux, à effet progressif

Teinte	Disponibilité
	Nbre / palette 24
	Taille / Quantité 30 kg
	Conditionnement Bidon plastique
	Emballage / Code 30
	Art. n°
Incolore	2213 ■
Brun	2215 ■

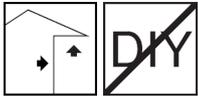
Consommation

Mesures de lutte : 300 ml/m².

Protection préventive dans le contexte d'une application de lutte : 100 ml/m².



Domaines d'utilisation



- Bois à l'intérieur et bois protégé à l'extérieur
- Lutte contre les insectes destructeurs du bois pour les éléments de construction en bois comme par exemple charpentes de toit, poutres en bois, sols, etc.
- Capricorne des maisons et vrillette
- Avec effet préventif contre les champignons et les insectes
- Ne peut pas être utilisé pour la lutte contre les termites

Propriétés



- Prêt à l'emploi
- Bonne pénétration
- Antidérapant conformément à DIN EN 370
- Pas de nuisance olfactive
- Certificats de contrôle : Ib = efficace contre les insectes, Iv = efficace à titre préventif contre les insectes, P = efficace à titre préventif contre les moisissures (protection contre la pourriture)
- N'affecte pas les matières plastiques, verre, cuivre & fer et les peintures

Données techniques

Densité (20°C)	Env. 1,08 g/cm ³
Aspect / couleur	Teinte jaune d'origine chimique
Odeur	Faiblement caractéristique

Les valeurs indiquées correspondent à des propriétés typiques du produit, et non à des spécifications contractuelles.

Produits complémentaires

- Lasure d'intérieur (2400)
- Aqua HSL-35/ m Lasure 3en1 protection professionnelle pour bois* (7120)
- HSL-30/m Lasure protection 3en1 * (7100)
- Lasure MSL-40/sm protection UV+ (7240)
- AG-20 Primaire d'accrochage (7150)
- VL-60/ms-Venti-Vernis 3en1 (7170)

* Utiliser les produits biocides avec les précautions d'usage.
Avant utilisation, toujours lire l'étiquette et les informations produit!

Préparation

- Exigences concernant le support
Constater le genre et la dimension des infestations.
En cas de doute consulter un spécialiste en statique.
Éliminer le bois affecté jusqu'au trou percé le plus profond.
Renforcer ou remplacer le bois affaibli du côté statique par du bois protégé de manière préventive.
- Traitement préliminaire
Enlever la sciure de bois et les fibres de bois avec une brosse en acier.



Mise en œuvre



Produit réservé à l'usage des professionnels!

Enduire, imprégnation par procédé de forure (sous pression)

Étaler:

La quantité requise est atteinte par 3 opérations (frais en frais).

Imprégnation des trous de forage:

En respectant les propriétés statiques, appliquer les trous (diamètre 10 mm, $\frac{3}{4}$ de l'épaisseur de la poutre) sur une distance de 10 cm décalé dans la direction des fibres et 5 cm perpendiculairement sur la fibre.

Forer en bas sous un angle de 35-45° lors des constructions verticales.

Remplir les trous de forage 3-4 fois et boucher avec une cheville imprégné en bois.

Imprégnation des trous de forage:

Grâce à l'injection sous pression, le produit de protection du bois peut être appliqué en une opération. L'angle d'inclinaison peut être révoqué, l'injection peut également être effectuée au plafond. Le diamètre du trou de forage s'élève à 5-10 mm. Le produit de protection du bois est appliqué lors d'une pression de 3-10 bar. Pour obtenir la consommation requise, maintenir la pression d'injection au moins 30 s en fonction de la capacité d'absorption et l'humidité du bois en observant la pression de travail.

Bien refermer les emballages entamés et les utiliser aussi rapidement que possible.

Informations de mise en œuvre



Contrôler la compatibilité avec le support, l'adhérence et la teinte par la réalisation préalable d'une surface test. Lors d'un traitement dans des salles de séjour ou dans des habitations adjacentes, il est seulement possible d'utiliser l'endroit de nouveau après 4 semaines.

■ Séchage

Sec : après au moins 48 heures

Recouvrable : au moins 4 semaines

Valeurs pour une température de 20°C / une humidité relative de l'air de 65 %.

Une température basse, une faible circulation d'air et une humidité de l'air élevée retardent le séchage.

■ Dilution

Produit prêt à l'emploi

Important

Le produit a été évalué selon le Décret sur les produits biocides (EU) n° 528/2012 et homologué par l'Institut fédéral allemand de santé et de sécurité au travail (BAuA). Cette homologation remplace l'avis général du DIBt ("Institut all. de la Technique du Bâtiment").

Outillage / Nettoyage des outils



Badigeonneur de surface, brosse, entonnoir, pompe à injection, pulvérisateur haute performance (par ex. Gloria 405/410 T), tuyau de pression avec tête de préhension et manchon, injecteur en plastique

Aussitôt après utilisation, nettoyer les outils à l'eau.

Éliminer les résidus de nettoyage conformément aux réglementations en vigueur.

Outils Remmers

- Plastikinjektor Packer 9,5 mm (4106)
- Flächenstreicher (4540)
- GLORIA® 405 / 410 T Profiline (4667)
- Trichter (4082)

Stockage / Tenue en stock



En emballage d'origine bien fermé, hors de portée des enfants, au frais au sec, à l'abri du soleil et du gel, dans des locaux bien aérés. Ne pas fumer dans l'entrepôt.

Sécurité / Réglementations

Pour plus de renseignements en matière de sécurité pendant le transport, de stockage et manipulation, d'élimination et écologie, consulter la fiche de données de sécurité en vigueur.

Mesures de premiers secours

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Après contact avec les yeux:

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Demander immédiatement conseil à un médecin



Élimination	<p>Important reste de produit: élimination en emballage d'origine conformément aux réglementations locales / nationales en vigueur. Donner les emballages parfaitement vides au recyclage. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas verser le produit dans l'évier/ les égouts.</p> <p>Code des déchets 03 02 04* composés inorganiques de protection du bois</p>
Réglementation sur les produits biocides	<p>Agents actifs: 100 g de produit contiennent 17,60 g acide borique et 3,20 g chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium .</p> <p>Directives relatives à la protection: BP 1081 – Protection du bois préventive – mesures de base BP 2081 – Agent de protection du bois: Brosse, rouleau, spatule, etc. BP 2083 – Utilisation d'agents de protection du bois en installations ouvertes.</p> <p>* Utiliser les produits biocides avec les précautions d'usage. Avant utilisation, toujours lire l'étiquette et les informations produit! Les agents de protection du bois contiennent des substances actives biocides pour la protection du bois contre les parasites. Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, ils devront impérativement être utilisés conformément aux instructions d'utilisation et uniquement dans les domaines autorisés. Éviter tout contact inutile avec le produit. Un mauvais usage peut s'avérer nuisible pour la santé et l'environnement. Ouvrir puis utiliser avec précaution. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Lors de la mise en œuvre dans un atelier (utilisation professionnelle), veiller à maintenir une bonne aération. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas utiliser sur le bois devant entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou du fourrage pour bétail. Ne pas verser dans le sol, les cours d'eau ou les égouts. Mise en œuvre uniquement sur support imperméable. Le cas échéant, utiliser une protection adaptée (film, bâche). Stocker les bois traités - jusqu'à complet séchage - sur support dur, imperméable. Les éventuels restes de produit répandus / égouttés du bois devront être recueillis pour être réutilisés ou éliminés. Respecter les informations de la fiche all. BGI 868 (gants de protection) et BGI 736 (agent de protection du bois, manipulation et travail sécurisés).</p>

Merci de noter que les données / informations ci-dessus ont été déterminées par la pratique ou en laboratoire; elles sont données sans engagement, à titre indicatif.

Elles représentent des informations d'ordre général, décrivent nos produits et informent sur leur utilisation et leur mise en œuvre.

En raison de la multitude / variété des conditions d'application, des matériaux utilisés et des chantiers, tous les cas individuels ne peuvent être pris en compte. Nous recommandons donc - en cas de doute - de procéder à des essais préalables ou de nous consulter.

Sauf si nous avons confirmé expressément par écrit la convenance spécifique ou les propriétés d'un produit pour un domaine d'utilisation bien précis, une information ou un conseil technique, même donné en toute bonne foi, reste sans engagement. Nos Conditions Générales de Vente et de Livraison s'appliquent systématiquement.
Cette édition annule et remplace les précédentes.